
Déclaration de la FNEC-FP **FO** au CTSD du 29 avril 2021

Monsieur le directeur académique,

Le CTSD se tient à quelques jours d'une rentrée totalement anormale, quoiqu'en dise le ministre.

Dans le 1^{er} degré, c'est bien la pagaille dans les écoles que le ministre a organisé en particulier par sa surdité constante aux revendications des personnels exprimées par notre organisation.

Dans le 2nd degré : lundi, jour de la rentrée « à distance » pour les collèges et les lycées, on pouvait (naïvement) penser que les techniciens du ministère avaient mis à profit les 2 semaines de congés pour consolider le système et que, allégées des près de 7 millions d'élèves du premier degré, les classes virtuelles du secondaire fonctionneraient sans souci. En ont-ils seulement eu les moyens ? Le moins que l'on puisse dire, c'est que rien ne fonctionne, ou tout du moins de manière totalement aléatoire. Pendant que le ministre joue à la marelle dans une cour d'école, des élèves attendent leurs cours, des enseignants ont travaillé pour préparer cette rentrée et voient leur engagement annihilé par des défaillances dignes des années 90 ! Avec le premier ministre, il confie aujourd'hui la surveillance de la pandémie aux enseignants qui devraient superviser les autotests des lycéens, au lieu de recruter des personnels qualifiés : inacceptable !

Le « *Quoi qu'il en coûte* », si cher à Emmanuel Macron et à JM Blanquer, ce n'est pas pour l'Éducation Nationale ! En bon élève, notre ministre a rendu à Bercy plus de 600 millions d'euros de son budget 2020. N'aurait-il pas pu les affecter à l'annulation des 1800 postes dans le 2nd degré, à l'annulation des fermetures de classe, à l'achat de matériel de protection adapté, ou encore à la revalorisation des salaires des personnels ?

Les moyens existent mais le ministre persiste dans son refus de répondre aux revendications des personnels, au regard des **600 milliards d'euros débloqués principalement pour les grandes entreprises** qui continuent de licencier. Soit en tout plus de 10 fois le budget annuel de l'Éducation Nationale, plus de 8 fois celui de l'ensemble des hôpitaux.

Aucune mesure d'urgence n'a été prise pour les écoles. Pas un seul centime n'a été attribué aux écoles pour protéger les élèves et les enseignants !

Pour le SNUDI-FO, les personnels et les élèves n'ont pas à subir encore une fois la mise en danger de leur santé, la pagaille et la dégradation des conditions de travail et des conditions d'apprentissage. **Pour ce problème, comme pour la gestion de la crise sanitaire, le ministère et le gouvernement se révèlent totalement incapables d'ANTICIPER.**

Aujourd'hui, pour concilier continuité du service public et austérité, vous missionnez des AED en remplacement dans les écoles ! Cette décision est inacceptable à bien des égards puisque totalement contraire au statut général, et absolument inégalitaire du point de vue du traitement des usagers. Par ailleurs, sous quelle forme l'intervention de ces AED (avenant au contrat ou nouveau contrat) est-elle prévue et de quel budget dépend-elle ?

Pour respecter la réglementation en vigueur, un CHSCT devrait être saisi en urgence de cette question, notamment en référence à l'article 57 du décret 82-453. Nous en profitons pour vous rappeler que notre organisation, avec la CGT, a demandé la réunion d'un CHSCT avant les congés. Quand allez-vous l'organiser ?

Nous rappelons nos revendications :

- **Recrutement de personnels sous statut**
- **Annulation de toutes les suppressions de postes**

- **Matériel de protection adapté (FFP2 à disposition, capteurs CO2, purificateurs...)**
- **Une réelle campagne de dépistage systématique avec le recrutement de personnels infirmiers et médecins scolaires**
- **La vaccination pour les personnels qui le souhaitent, sans conditions d'âge**

A propos de la loi 4D, nous enregistrons un premier recul, mais les revendications demeurent. La FNEC-FP FO reste néanmoins mobilisée car les effets d'annonce cachent souvent des axes plus destructeurs.

Nous nous prononçons aujourd'hui sur votre projet de retirer un emploi d'infirmière scolaire. La FNEC-FP FO 53 s'insurge contre ce projet.

FO avait déjà dénoncé cette disposition lors du CTA du 22 mars dernier, comme nous l'avions fait en 2020 lors d'un transfert similaire de la Sarthe vers la Loire Atlantique. A nouveau, ce transfert d'un emploi d'infirmière de la Mayenne vers la Loire Atlantique est simplement un prétexte pour masquer les non créations de postes, pour masquer la gestion austéritaire de notre ministère. Les représentants FNEC-FP FO dénoncent à nouveau cette mascarade. C'est la quatrième année consécutive sans création de poste d'infirmière sur l'académie.

Dans le contexte sanitaire actuel, cette décision est insupportable et inacceptable et les justifications purement comptables envoyées en amont de ce CTSD ne sont tout simplement pas recevables.

Avez-vous pensé aux conséquences sur les conditions de travail des personnels et sur les conditions de traitement des usagers ?

Le manque criant de médecins et d'infirmières scolaires impacte déjà considérablement le fonctionnement normal de nos établissements, mais lorsque des tests doivent être administrés massivement, retirer un emploi d'infirmière scolaire est une nouvelle aberration qui témoigne tant de l'irresponsabilité que de la déconnexion de la réalité du terrain.

La FNEC-FP FO votera contre votre projet.

Force est de constater que les conditions de travail des infirmières scolaires se sont dégradées ces dernières années de façon régulière et sans grand effet d'annonce !

Nous avons toujours des infirmeries bondées, une rémunération qui n'est pas à la hauteur, une reconnaissance de « l'école des fans » faites dans les meilleurs cas de félicitations, un plafond de verre qui ne permet aucune évolution de carrière malgré les nouveaux dispositifs de mobilité qui n'ont rien prévu pour les infirmières, un manque de formations et de propositions de formations adaptées et cela dans les meilleurs des cas puisque nombre d'entre elles souffrent en plus de dysfonctionnements avec leurs hiérarchies.

Les infirmières et infirmiers scolaires avec leur syndicat SNFOIEN crieront victoire lorsque :

- **Les 49 points d'indice d'augmentation comme nos collègues hospitaliers seront effectifs**
- **Le point d'indice sera dégelé**
- **Ils seront payés à la hauteur de l'expertise qu'ils ont auprès des élèves, des familles et de l'institution**
- **Le projet de fermeture du poste à Réaumur-Buron sera annulé**
- **Le nombre de postes sera largement augmenté permettant que toutes les missions puissent s'accomplir**
- **Des formations professionnelles à la hauteur de leurs besoins seront proposées**

Le Syndicat FO des infirmiers et infirmières de l'Education Nationale estime qu'il est toujours nécessaire d'avoir l'unité syndicale la plus large possible pour gagner.

La FNEC-FP FO 53 appelle les infirmiers et infirmières scolaires du département à se réunir sur ces revendications, et se tient à leur disposition.